

Appel à projets «Service d'accompagnement médico-social pour adultes en situation de handicap(SAMSAH) déployant des pratiques orientées vers le rétablissement et portant un volet d'accès au logement »

Création de 19 places de SAMSAH

Dans le département du la Savoie

Commission d'information et de sélection du 18 avril 2019

Procès-verbal

Sommaire

1.	L'appel à projets:	2
2.	Principaux critères de sélection :	2
3.	La constitution de la commission	2
4.	Les candidats	2
5.	Les membres de la commission présents ou ayant donné pouvoir	3
6.	L'ordre du jour	4
6.1.	La vérification des régularités administratives	4
6.1.1.	Incompatibilités	4
6.1.2.	Conflit d'intérêts	4
6.1.3.	Quorum:	4
6.2.	Dossier déposé en réponse à l'appel à projets	4
6.3.	L'examen du dossier	4
7.	Le vote et les motivations du choix du candidat	4
7.1.	Le vote	4
7.2.	Le candidat retenu	4
7.3.	Conclusion	7

1. L'appel à projets:

La commission d'information et de sélection s'est réunie pour l'examen du dossier reçu en réponse à cet appel à projets.

Les caractéristiques de cet appel à projet sont les suivantes :

Nature	SAMSAH
Public	Adultes avec handicap psychique
Territoire	Département de la Savoie
Capacité	19 places

2. Principaux critères de sélection :

- . Nature de l'équipement à créer : SAMSAH
- . Public bénéficiaire : Adultes avec handicap psychique
- . Pluridisciplinarité de l'équipe professionnelle
- . Articulation avec le dispositif régional de réhabilitation psychosociale
- . Intégration d'un volet logement
- . Localisation : Département de la Savoie
- . Capacité : 19 places
- . Enveloppe maximum allouée annuellement pour le fonctionnement :
Conseil départemental : 237 500 euros au titre de l'accompagnement social
ARS : 246 753 euros au titre des prestations liées à la dispensation et la coordination des soins
- . Application des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé

3. La constitution de la commission

La commission de sélection a été constituée par arrêtés du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et du Président du conseil départemental de la Savoie:

- Pour les membres permanents :
Arrêtés n°2019-14-0024 désignant les membres permanents de la commission d'information et de sélection pour les appels à projets dans le cadre de la procédure d'autorisation des établissements et services médico-sociaux sous compétence de l'Agence régionale de santé et du Président du Conseil Départemental de Savoie
- Pour les membres non-permanents (« experts ») :
Arrêté n° 2019-14-0025 portant désignation des membres experts pour une commission d'information et de sélection des dossiers d'appel à projets de la compétence de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et du Président du Conseil Départemental de Savoie, dans le cadre de la procédure d'autorisation des établissements et des services médico-sociaux.

La présidence de la commission est assurée par l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation.

4. Les candidats

Un dossier a été déposé en réponse à cet appel à projets, et déclaré recevable.

- Association Accueil Savoie Handicap

Lors de l'audition, le candidat a été convié à présenter son projet.
Les représentants des candidats étaient les suivants :

Pour l'association Accueil Savoie Handicap , le Centre hospitalier spécialisé de Savoie et le REHPSY

Prénom, nom	Qualité
Olivier FAURE	Président, Accueil Savoie Handicap
Paul RIGATO	Directeur Général, Accueil Savoie Handicap
Antonia PENAS CAMPOS	Directrice Pôle Adulte, Accueil Savoie Handicap
Mélanie GAUDILIER	Centre Hospitalier Spécialisé de Savoie, Secrétaire Générale
Dr Patrick CARDINAL	Centre Hospitalier Spécialisé de Savoie, Psychiatre
Julien GOBBO	Réseau Handicap Psychique, Coordinateur

5. Les membres de la commission présents ou ayant donné pouvoir

Voix délibératives				
Représentation, siège		Civilité, prénom, nom		
ARS	tit 01	M.	Loïc	MOLLET
ARS	tit 02	M.	Raphaël	GLABI
ARS	tit 03	Mme	Christelle	SANITAS
CD	tit 01	Mme	Rozenn	HARS
CD	tit 02	Mme	Nathalie	LAUMONNIER
CD	tit 03	Mme	Jocelyne	ABONDANCE
Usagers PA- CDCA	tit 01	M.	Yvon	LONG
Usagers PA-CDCA	tit 02	M.	Jean-Pierre	TOUMIEU
Usagers PA-CDCA	tit 03	Mme	Chantal	DEBELLEDUPLAN
Usagers – PH-CDCA	tit 01	M.	Michel	VIONNET FUASSET
Usagers – PH-CDCA	sup 02	Mme	Marie-Pierre	ROUSSET
Usagers – PH	tit 03	Mme	Marielle	EDMOND

Voix consultatives				
Représentation, siège		Civilité, prénom, nom		
Gestionnaire PA	sup 01	M.	Jean	JALLAGUIER
Gestionnaire PH	tit 02	M.	Daniel	CHOURLIN
Ext adm	qua 01	Pr.	Nicolas	FRANCK
Ext adm	qua 02	Mme	Mireille	MONTAGNE
CD	tec 02	Mme	Audrey	DONNADIEU
ARS	tec 01	M.	Charles-Henri	RECORD
ARS	tec 02	Mme	Audrey	TEXIER
usagers	usa 01	M.	Olivier	PAUL
usagers	usa 02	Mme	Annick	ORSO

6. L'ordre du jour

6.1. La vérification des régularités administratives

6.1.1. Incompatibilités

Aucune incompatibilité n'a été relevée. Les membres de la commission n'ont pas, directement ou indirectement, participé à une instruction préalable du dossier.

6.1.2. Conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêt n'a été relevé. Toutes les déclarations publiques d'intérêts ont été déposées sur la plateforme en ligne ou transmises en version papier et vérifiées avant la séance de la commission.

6.1.3. Quorum:

La commission conjointe Agence régionale de santé et Conseil départemental comprend 12 membres délibératifs. Au moins 6 d'entre eux doivent être présents ou représentés pour atteindre le quorum. Le jour de la commission, 10 membres sont présents et 2 membres ont donné pouvoir (Mme Abondance a donné pouvoir à Mme Laumonier ; Mme Sanitas a donné pouvoir à M. Glabi). Le quorum est donc atteint et la commission peut siéger.

6.2. Dossier déposé en réponse à l'appel à projets

Conformément au cahier des charges, un dossier a été déposé en réponse à l'appel à projets et reçu au siège de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et au Conseil départemental de Savoie.

- Dossier reçu	1
- Dossier refusé préalablement à la commission (Forclusion, incomplétude, défaut de conformité au cahier des charges).....	0
- Dossier retiré à l'initiative du candidat.....	0
- Dossier instruit.....	1
- Dossier à examiner par la commission	1

6.3. L'examen du dossier

Les modalités de travail de la commission sont établies d'après le règlement intérieur.

Le temps consacré à l'examen du dossier est le suivant:

- 15 minutes - Présentation du dossier par l'instructeur
- 10 minutes - Identification des questions à poser aux candidats par les membres de la commission
- 15 minutes - Audition du candidat, invité à se présenter et à faire part de la plus-value de son projet
- 15 minutes - Échange avec la commission et réponse aux questions de la commission

7. Le vote et les motivations du choix du candidat

7.1. Le vote

Avis favorable à l'unanimité de la commission pour le dossier déposé par l'association Accueil Savoie Handicap.

7.2. Le candidat retenu

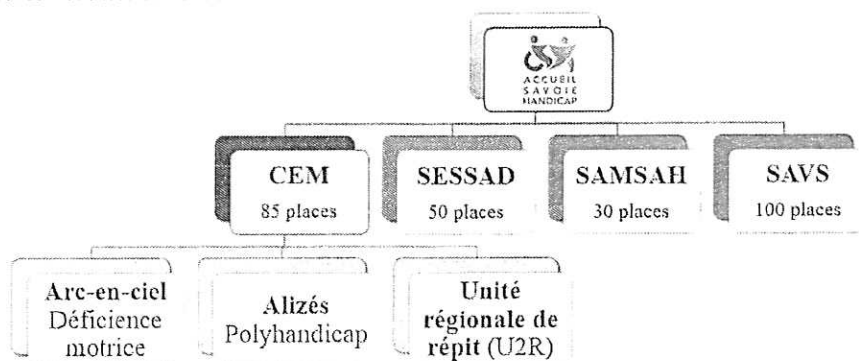
L'association Accueil Savoie Handicap est un acteur ressource au niveau régional pour la prise en charge et l'accompagnement des personnes en situation de handicap rares et complexes.

Dans une logique de coordination et de fluidification des parcours des usagers, l'association travaille en étroite collaboration avec de nombreux partenaires sur le territoire dans le champ social, médico-social et sanitaire et

est fortement engagée auprès de plusieurs réseaux territoriaux, régionaux et nationaux (FEHAP, RéHPSy, Maison des réseaux de santé de Savoie, URIOPSS, Comité d'Action Local Culturel, etc.).

L'ensemble des dispositifs d'Accueil Savoie Handicap s'articulent les uns aux autres, en fonction des attentes et des besoins de la population accompagnée. Ils sont amenés à prendre le relais dans un principe de subsidiarité des réponses apportées. L'association ASH comprend :

- Un pôle enfance : Centre d'Éducation Motrice (CEM) et Service d'Éducation Spécialisé et de Soins à Domicile (SESSAD)
- Un pôle adulte : SAMSAH et SAVS



Association
créée en 1920



File active de 350
personnes en situation de
handicap



180 salariés
45 métiers



9,2 M€ de
budget

❖ Les principaux points forts ressortant du dossier (cf. items de la grille d'instruction)

Le projet présenté en collaboration avec le CHS de Savoie et le Réseau handicap psychique démontre un travail partenarial avec les acteurs locaux. L'inscription dans un dispositif régional est permise par les liens avec le centre de ressources de réhabilitation psychosociale et de remédiation cognitive et les centres référents labellisés en Auvergne Rhône Alpes.

La bonne appropriation des recommandations de bonnes pratiques, la complémentarité des co-porteurs de ce projet, les processus présentés concernant l'accueil, le diagnostic et la sortie sont des gages de qualité de la réponse qui pourra être apportée aux personnes en situation de handicap accompagnées.

La collaboration effective d'ASH avec l'association française des aidants et le dispositif « profamille » mis en place par le CHS doivent être autant d'outils permettant le soutien des familles et aidants.

L'accompagnement au logement sera facilité par la collaboration avec les bailleurs sociaux ou privés et l'intégration dans l'équipe pluridisciplinaire du SAMSAH du chargé de gestion locative du service ESPLOR.

Ce dispositif ESPLOR fera bénéficier de son expérience concernant la pair-aidance

La démarche engagée par ASH pour l'amélioration continue de la qualité sera poursuivie pour le service à venir.

❖ Les principaux points faibles ressortant du dossier (cf. Items de la grille d'instruction)

Le partenariat avec le centre hospitalier de Tarentaise et de Maurienne devra être développé.

Une vigilance particulière devra être portée sur les temps et les frais de déplacement.

D'un point de vue budgétaire il faudra que le gestionnaire transmette au moins sur 2 ou 3 exercices un suivi analytique des 19 places

❖ Les précisions obtenues lors de l'audition

L'association Accueil Savoie Handicap précise que ce projet s'insère dans les deux mouvements qui portent son action : le développement des services où la dimension logement prend tout son sens et l'orientation de la politique partenariale de l'association vers la coordination de projets multi-partenariale gage de qualité des réponses apportées.

Le réseau handicap psychique (REHPSY) précise que le travail d'articulation entre le sanitaire et le médico-social, de décroisement et de déstigmatisation, est au cœur de ses missions actuelles et qu'il pourra être facilitateur pour le recours aux outils de la réhabilitation psycho sociale qu'il met en œuvre.

Le Centre hospitalier spécialisé de Savoie indique qu'il s'appuiera sur son service ESPLOR dont les missions ont été orientées vers le rétablissement. Le CHS mettra à disposition notamment ses ressources en personnel et matériels.

Échanges questions/réponses :

Comment le REHPSY va-t-il changer de dimension pour s'adapter aux ambitions du SAMSAH ?

Aujourd'hui le REHPSY accompagne 40 personnes en file active avec son équipe de coordonnateur de parcours. Le financement du poste de référent de parcours dans le cadre du SAMSAH permettra d'organiser une complémentarité des deux équipes qui s'articulera autour des réunions de l'équipe d'évaluation.

Le CHS soutient le projet par des mises à disposition mais la réussite du parcours des personnes dépend du relais avec les centres de proximité. Comment le CHS envisage-t-il ce relais ?

Le CHS met en œuvre un certain nombre de démarches de réhabilitation selon des modalités variables en fonction des territoires. Son plan de formation est ambitieux. Un travail est engagé pour que ces démarches soient formalisées et qu'un centre de réhabilitation psychosociale soit labellisé sur le département.

Ce travail est une des orientations principales du projet d'établissement du CHS validé cet automne.

Dans une dynamique d'amélioration de la qualité des soins, il est important de connaître l'évolution des personnes bénéficiant d'un accompagnement en réhabilitation afin d'améliorer les outils de soins à leur disposition, de répondre au mieux à leur demande et de favoriser leur rétablissement. C'est dans ce contexte que le Centre Ressource de Réhabilitation psychosociale et de remédiation cognitive (CRR) a développé la cohorte REHABase .

Quelle sera l'implication du SAMSAH dans ce suivi de population REHABase ?

L'association précise que cette question a déjà fait l'objet de réunion de travail avec le CRR et les centres de proximité, que la problématique des systèmes d'information interne à l'association a été réfléchi pour pouvoir participer à ce suivi de cohorte.

L'attention de l'association est attirée sur la problématique du logement et plus spécifiquement de la question de la sensibilisation des bailleurs sociaux. Comment les porteurs de projets ont-ils réfléchi à cette question ?

Le CHS a une expérience sur cette question dans le cadre des appartements associatifs et au-delà sur laquelle le SAMSAH pourra s'appuyer.

Des formations sont déjà mises en place avec notamment Cristal Habitat pour la sensibilisation des agences aux spécificités de ce public ; il est précisé que le chargé de gestion locative mis à disposition par le CHS dispose d'une expérience professionnelle à l'OPAC. Il s'agira de capitaliser l'expérience du CHS et de la consolider.

Intégration de pairs-aidants dans l'équipe du SAMSAH : les personnes devront bénéficier de formation et de supervision. Comment cela est-il prévu ?

Un des pairs-aidants recruté aujourd'hui par le CHS finit sa formation. Le second recevra une formation spécifique. Il sera apporté une attention à l'accompagnement des pairs-aidants au sein de l'équipe et un accompagnement des autres membres de l'équipe de professionnels pour assurer une bonne intégration.

ASH est déjà engagée dans cette dynamique de pair-aidance même si elle ne prend pas encore la forme d'un salarié au sein de l'équipe. D'autres dispositifs sont mis en œuvre dès aujourd'hui dans le SAVS et le SAMSAH existants.

Le Pr Franck précise qu'il est prévu la création d'un DU pair-aidance en santé mentale.

Comment l'association intègre-t-elle ce nouveau SAMSAH au sein des 30 places existantes ?

Si administrativement, l'association conçoit l'intégralité de ces places sous une même entité, il est toutefois prévu, au démarrage, une équipe spécifique centrée autour de ces trois pôles (CHS / REHPSY / ASH) qui aura d'abord besoin de se constituer une singularité avant de pouvoir essaimer les compétences acquises plus largement pour les capitaliser et donner du sens commun au SAMSAH.

Il est noté dans votre dossier qu'une des valeurs d'ASH est «une bienveillance sans compromis qui s'applique à tous ». Quel sens donnez-vous au « sans compromis » ?

Devant une situation difficile voire impossible à régler il est demandé à tous de se la signaler à tous niveaux, du professionnel vers les familles, des familles vers les professionnels, des personnes accompagnées vers les professionnels etc, afin que les choses soient dites.

7.3. Conclusion

Les votes donnent le résultat suivant : vote à l'unanimité, 12 voix, pour le projet de l'association Accueil Savoie Handicap.

À l'issue des auditions et des délibérations la séance est levée le à 11H30.

Fait à Chambéry le 18 avril 2019

Le Directeur départemental
de l'Agence régionale de santé
Co Président de la commission

Loïc MOLLET

La Vice-présidente
du Conseil départemental
Co Présidente de la commission

Rozenn HARS